

LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES PROFESSIONNELS



En tant que professionnel, **vous êtes responsable de la gestion de vos déchets** c'est-à-dire des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (article L541-1 du Code de l'environnement).

Selon la quantité et la nature de vos déchets, vous pouvez utiliser le service public de Nantes Métropole, ou faire appel à un prestataire privé.

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

La redevance spéciale (RS) permet de financer la gestion des déchets assimilés collectés par le service public auprès des professionnels.

Elle s'ajoute à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt basé sur la valeur locative du bâti foncier.

QUI EST CONCERNÉ ?

La redevance spéciale vous concerne si votre **dotacion hebdomadaire en bac est supérieure à 1020 litres.**



DOTACION HEBDOMADAIRE = volume total des bacs mis à disposition du professionnel, indépendamment de sa production réelle, multiplié par leur fréquence de collecte.

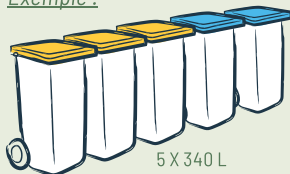
Exemple : Si vous avez 5 bacs de 340 litres, collectés une fois par semaine > **vosre dotacion est de 1700 litres.**

À noter : La dotacion hebdomadaire **maximum** mise à disposition par Nantes Métropole est de 10 000 litres.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

1 ON CALCULE LA DOTACION HEBDOMADAIRE

Exemple :



DOTACION HEBDOMADAIRE
(pour une collecte par semaine)
= 1700 L

2 ON CALCULE LA DOTACION SOUMISE À REDEVANCE

Dotacion soumise à redevance =
dotacion hebdomadaire
- 1020 L

Exemple : 1700-1020 = 680 L

DOTACION SOUMISE À REDEVANCE = 680 L

3 ON CALCULE LA REDEVANCE ANNUELLE À PAYER

Redevance annuelle =
Dotacion soumise à redevance
x tarif en vigueur

Exemple :

REDEVANCE À PAYER = 680 L X TARIF EN VIGUEUR

INFOS PRATIQUES

Service Redevance Spéciale
Direction des déchets - Nantes Métropole

02 40 99 92 59 - 02 40 99 49 72
Du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-16h30
bac-redevance@nantesmetropole.fr

Demandes liées aux bacs > uniquement par mail

Merci de préciser :

- le nom de votre structure et son adresse
- un contact sur place (nom, téléphone, mail)
- le numéro gravé sur le bac concerné (et non le numéro du code barre)



BESOIN D'ALLER PLUS LOIN ?

Retrouvez les solutions de collecte et de valorisation des déchets professionnels sur : **entreprises.nantesmetropole.fr**

Et pour toute information sur la redevance, dont le tarif en vigueur :

